Nations Unies S/2013/450

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juillet 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 21 de la résolution 2104 (2013) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de continuer de l'informer des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei (S/2011/384, annexe).

2. Le rapport fait le point de la situation dans la zone d'Abyei, du déploiement de la FISNUA et des opérations qu'elle a conduites depuis mon rapport précédent, en date du 17 mai 2013 (S/2013/294), et rend compte des derniers progrès accomplis dans l'exécution des tâches supplémentaires relatives au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière qui ont été confiées à la Force en application des résolutions 2024 (2011) et 2104 (2013) du Conseil.

II. Situation sur le plan de la sécurité

3. La situation dans la zone d'Abyei est restée globalement calme, mais imprévisible du fait des tensions opposant les communautés ngok dinka et misseriya, lesquelles ont été exacerbées le 4 mai par un incident qui a coûté la vie au Chef suprême des Ngok Dinka, Kuol Deng Kuol, ainsi que de la prolifération des armes légères et de l'absence persistante d'institutions publiques locales, en particulier le Service de police d'Abyei et d'autres institutions locales de maintien de l'ordre. En outre, 120 à 150 agents de la police soudanaise chargés de garder les champs pétrolifères sont restés à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et des résolutions 1990 (2011), 2031 (2011), 2046 (2012), 2047 (2012), 2075 (2012) et 2104 (2013) du Conseil de sécurité.

4. L'incident du 4 mai, qui a causé la mort du Chef suprême des Ngok Dinka, a accru le risque de violences intercommunautaires entre les Misseriya et les Ngok Dinka. Par crainte de représailles de la part des Ngok Dinka, les membres de la communauté misseriya vivant dans la ville d'Abyei et aux alentours ont fui au nord du village de Goli (à environ 35 kilomètres de la ville d'Abyei).

Merci de recycler

5. Dans un communiqué publié le 9 mai à l'issue de la trois cent soixante-quatorzième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud, l'Union africaine et l'ONU sont convenus de mener une enquête conjointe sur l'incident du 4 mai, en vue d'établir les faits le concernant, de déterminer s'il constitue une violation des accords applicables et de formuler des recommandations sur les mesures et dispositions que l'ensemble des parties prenantes, à savoir les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud et les chefs traditionnels des tribus ngok dinka et misseriya, doivent prendre pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise. Le 3 juillet, la Commission de l'Union africaine a nommé M. Anil Gayan, ancien Ministre mauricien des affaires étrangères, à la tête de l'équipe chargée de l'enquête, au sein de laquelle l'ONU est représentée par le général de corps d'armée Joseph Owonibi, retraité de l'armée nigériane. La mission d'enquête conjointe a démarré le 15 juillet et doit durer quatre semaines.

6. La présence de nombreuses armes légères dans la zone d'Abyei a continué de faire peser une grave menace sur la sécurité. La FISNUA a continué de s'employer avant tout à éviter que les membres des populations locales ne portent ouvertement des armes. Au cours de la période considérée, les soldats de la Force ont désarmé des membres des deux communautés dans plusieurs endroits, récupérant des armes et des munitions. Ils ont ainsi désarmé deux Misseriya portant des fusils et des munitions à Faruk, dans le nord d'Abyei, le 19 mai et le 7 juin, ainsi que deux autres à Oum Khariet, le 28 mai, et à Diffra, le 10 juin. Dans le centre d'Abyei, quatre Misseriya portant des fusils et des munitions ont été désarmés le 29 mai à Noong, un homme misseriya ayant été arrêté le même jour à Goli. Les armes à feu récupérées seront temporairement conservées par la Force puis remises aux autorités compétentes.

7. Durant la période considérée, on a enregistré plusieurs barrages routiers illégaux, vols à main armée et des vols de bétail. Le 5 juin, à Diffra, une patrouille de la FISNUA a démantelé un barrage routier illégal tenu par quatre jeunes Misseriya qui tentaient d'extorquer de l'argent aux commerçants locaux. Le 8 juin, les soldats de la Force ont retrouvé et restitué à une société de construction soudanaise six camions qui lui avaient été volés le 6 juin à Abu Ghazala.

8. Le 20 mai, trois camions loués par la FISNUA auprès d'entreprises soudanaises pour transporter du sable de Diffra à Dokura ont été attaqués sur le chemin du retour, à proximité de Dokura, par de jeunes Ngok Dinka, qui ont infligé des blessures aux chauffeurs et volé l'un des camions, lequel n'a pas encore été retrouvé. Par ailleurs, le 11 juin, 28 jeunes Misseriya montés sur 14 motocyclettes et portant des fusils AK-47 et d'autres armes légères ont tenté de piller des véhicules sud-soudanais à Abu Gazala; ils ont toutefois été arrêtés et désarmés par les soldats de la Force.

9. Le 1er juillet, des habitants ont informé la FISNUA que neuf individus non identifiés, vêtus d'uniformes militaires et armés de fusils AK-47, avaient pris d'assaut le village de Galary, à proximité de Dokura, dans le centre d'Abyei, abattant un Ngok Dinka de 19 ans et emportant une soixantaine de têtes de bétail appartenant aux résidents locaux; le bétail volé a par la suite été récupéré, mais les assaillants courent toujours. En outre, le 6 juillet, un groupe d'hommes non identifiés a tué un Ngok Dinka de 60 ans avant de fuir avec 38 têtes de bétail appartenant à la victime; la Force a immédiatement lancé une opération de

localisation et d'encerclement qui lui a permis de retrouver et restituer le bétail volé, mais les délinquants ont réussi à s'enfuir à la faveur de la nuit.

10. La sécurité des installations pétrolières dans la zone d'Abyei est une autre source de préoccupation. Le 12 juin, une pompe de la station d'essence 2, située à Ajaj, à 62 kilomètres à l'est de Diffra, a pris feu et explosé. Les soldats de la FISNUA ont aidé à éteindre l'incendie. La cause exacte de l'explosion n'est pas encore connue. Par mesure de précaution, la Force a posté plusieurs soldats à la station pendant une semaine, tout en intensifiant ses patrouilles à proximité d'Ajaj. Le 8 juillet, des sources locales ont informé la Force de la présence d'un groupe armé non identifié dans la zone de Dumboloya, non loin de l'oléoduc de Baloum, dans l'est d'Abyei. Bien que la patrouille de vérification déployée par la FISNUA n'ait pas pu confirmer la véracité de ces informations, la Force a, par mesure de précaution, déployé des soldats pour effectuer des patrouilles dans la zone.

11. Au cours de la période considérée, la transhumance des Misseriya s'est poursuivie, quelque 140 000 Misseriya et 1 650 000 têtes de bétail étant passés du Soudan du Sud au Soudan par la zone d'Abyei.

12. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a continué de contribuer à la stabilisation de la zone d'Abyei et à la protection des civils et d'appuyer les opérations de la Force. Au cours de l'exercice 2012-2013, le Service a récupéré et détruit 1 432 restes explosifs de guerre et plus de 515 kilogrammes de munitions d'armes légères, procédé à l'évaluation de plus d'un million de mètres carrés de terrain, mené à bien des constats généraux préalables dans 88 villages, effectué le levé de 305 kilomètres d'axes routiers prioritaires, et procédé à l'inspection, au déminage ou à la dépollution de 105 kilomètres de routes. Il a interrompu ses opérations de déminage lorsque la saison des pluies a débuté.

III. Évolution de la situation politique

13. La mise en place d'institutions provisoires dans la région d'Abyei et la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 n'ont pas avancé. Le Comité mixte de contrôle d'Abyei ne s'est pas réuni depuis la réunion extraordinaire que la FISNUA a convoquée les 2 et 3 mai, au cours de laquelle les coprésidents du Comité, issus du Soudan et du Soudan du Sud, sont convenus de proclamer Abyei « zone exempte d'armes » et d'accélérer la mise sur pied du Service de police d'Abyei, sans toutefois assortir ces engagements d'échéances concrètes.

14. En outre, depuis le meurtre de son chef suprême le 4 mai, la communauté ngok dinka d'Abyei s'oppose à la mise en place ou au maintien d'institutions conjointes associant le Soudan et le Soudan du Sud, y compris le Comité mixte de contrôle d'Abyei, les institutions de l'Administration de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei.

15. Depuis que les Présidents Omar al-Bashir et Salva Kiir se sont engagés publiquement, le 24 mai, à examiner sans tarder les questions liées à Abyei, y compris les arrangements provisoires, les parties se sont essentiellement intéressées aux conditions de la tenue, à titre prioritaire, du référendum sur l'Abyei. Le Président Thabo Mbeki, en sa qualité de Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, a abordé la question avec les deux présidents en marge du sommet de l'Union Africaine à la fin du mois de mai. Les deux chefs

d'État se sont de nouveau déclarés déterminés à organiser un référendum en vue de régler la question du statut définitif d'Abyei. Le Président Al-Bashir a toutefois souligné qu'il ne pouvait approuver certaines des dispositions proposées par le Groupe de mise en œuvre, qu'il estimait contraires au Protocole d'Abyei de l'Accord de paix global de 2005. Ces dispositions prévoient que le référendum ne sera ouvert qu'aux « résidents permanents » (alors que le protocole ne mentionne que ceux qui « résident » dans la zone), et que la Commission référendaire sera présidée par l'Union africaine (alors que le protocole stipule que la Commission est formée par les deux parties). Par la suite, en juin, le Président Mbeki a écrit aux deux présidents pour leur demander les noms de leurs représentants, en vue d'examiner la question et de proposer des solutions. Aucun progrès à ce sujet n'est à signaler.

16. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité devait se réunir le 5 juin à Djouba, après avoir tenu sa dernière réunion extraordinaire à Addis-Abeba le 26 avril. La réunion a toutefois été reportée en raison de l'intensification des tensions entre les parties, dont chacune reproche à l'autre d'aider et d'abriter sur son territoire les groupes rebelles de l'autre. La nouvelle date de la réunion n'a pas encore été arrêtée.

IV. État d'avancement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

17. La mise en place de la capacité opérationnelle du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière s'est poursuivie, conformément au plan d'exécution approuvé le 19 décembre 2012 par les deux coprésidents du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et à sa matrice de mise en œuvre, adoptée le 8 mars 2013 à Addis-Abeba. Les terrains destinés à la construction des postes de commandement de secteur à Malakal et Buram ont été identifiés, en conjonction avec la Mission d'assistance des Nations Unies en République du Soudan du Sud et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, respectivement. Le 30 juin, le Gouvernement soudanais a donné son consentement formel à l'utilisation du terrain de Buram. Les autorités sud-soudanaises n'ont pas encore confirmé leur accord pour l'utilisation du terrain de Malakal.

18. La situation en matière de sécurité au siège du Mécanisme conjoint et alentour à Kadugli s'est détériorée, en raison des combats qui ont éclaté entre les Forces armées soudanaises et le Mouvement populaire de libération du Soudan du Nord (SPLM-Nord) pendant la période considérée. En conséquence, le Mécanisme a suspendu ses activités opérationnelles, y compris les patrouilles de surveillance et de vérification à l'extérieur de Kadugli, entre le 9 juin et le 21 juillet.

19. Des bombardements et des échanges de tirs réguliers entre les Forces armées soudanaises et le SPLM-Nord ont été observés depuis lors. Le 14 juin, un obus de mortier tiré par le SPLM-Nord a atteint la base logistique de la FISNUA à Kadugli. Un membre éthiopien des forces de maintien de la paix a été tué et deux autres ont été blessés. Les 17 et 18 juin, des bombardements intensifs ont été observés dans la localité de Kadugli, y compris dans les secteurs situés à proximité du stade, de l'aéroport et du siège du Mécanisme conjoint.

20. Afin de renforcer la sécurité des membres de son personnel se trouvant dans la zone, la FISNUA a construit trois bunkers de protection sur la base de Kadugli et commencé les travaux sur un quatrième. L'électricité, des équipements sanitaires et des systèmes de communication ont été installés, de même que des fournitures (denrées alimentaires, eau et médicaments).

21. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies apporte également une contribution très importante aux travaux du Mécanisme conjoint, facilitant l'accès des observateurs des Nations Unies et des observateurs nationaux sur le terrain et leur dispensant une formation avant le déploiement. Il a déployé des équipes d'appui aux patrouilles à Gok Machar et Kadugli en préparation de la pleine capacité opérationnelle du Mécanisme et trois équipes de déminage supplémentaires seront déployées aux postes de commandement de secteur de Buram et Malakal après leur installation.

V. Situation humanitaire

22. Durant la période à l'examen, les organisations humanitaires sont passées de l'intervention en saison sèche, centrée principalement sur les besoins des rapatriés, à une intervention en saison des pluies, concentrée plus largement sur la sécurité alimentaire, la fourniture d'abris, d'eau, de systèmes d'assainissement et la promotion de l'hygiène.

23. À la fin de juin, plus de 1 500 familles du secteur d'Agok et des environs du secteur d'Abyei ont reçu une assistance non alimentaire, y compris des bâches en plastique et des outils agricoles, et des semences ont été distribuées à plus de 5 000 familles. Le Programme alimentaire mondial a continué à fournir une assistance alimentaire à près de 80 000 personnes dans la zone d'Abyei. À la suite d'une évaluation interorganisations effectuée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme a ajouté 1 297 rapatriés sur sa liste de distribution de denrées alimentaires.

VI. Protection des civils

24. La FISNUA a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits, qui consiste à évaluer les activités de surveillance et d'alerte rapide, et à effectuer des patrouilles de jour et de nuit, ainsi qu'à accroître le nombre de ses patrouilles aériennes en raison du début de la saison des pluies.

25. La Force a maintenu des contacts avec les communautés locales, principalement par le biais des comités mixtes de sécurité, afin d'assurer le déroulement pacifique du processus de migration. Toutefois, l'absence de progrès dans l'application de l'Accord du 20 juin 2011, en particulier l'absence d'engagement de la part des parties en vue de la mise en place du Conseil et de l'Administration de la zone d'Abyei, du Service de police d'Abyei et d'autres administrations locales et institutions garantes de l'état de droit, continue de poser de graves problèmes pour le maintien de l'ordre dans la zone d'Abyei.

26. Aucun fait nouveau n'est à signaler en ce qui concerne la surveillance effective du respect des droits de l'homme dans la zone d'Abyei, prévue au titre du paragraphe 14 de la résolution 2075 (2012) du Conseil de sécurité.

VII. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

27. Au 5 juillet 2013, la composante militaire de la FISNUA comprenait 3 938 éléments sur les 5 326 autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2014 (2013/ du 29 mai 2013 (soit un plafond de 4 200 éléments pour la Force et de 1 126 éléments chargés d'apporter au Mécanisme conjoint tout l'appui dont il a besoin). Les préparatifs en vue du déploiement de l'unité de protection du Mécanisme conjoint sont en cours. Cette unité sera constituée de 1 096 soldats, répartis en quatre compagnies autonomes de 267 membres chacune et un élément du quartier général comptant 28 hommes. Les 30 soldats restants seront déployés en tant qu'officiers d'état-major. Les membres de l'unité de protection suivent actuellement une formation préalable au déploiement en Éthiopie.

28. L'ONU et le Gouvernement éthiopien s'efforcent d'accélérer le déploiement d'un détachement précurseur de l'unité de protection au début d'août, qui comprendra trois sections et un élément de commandement (120 hommes), ce qui permettra au Mécanisme conjoint de procéder à des vérifications sur le terrain à partir de son siège à Kadugli. Parallèlement, des préparatifs sont en cours en vue de la mise en place de la capacité opérationnelle initiale à Kadugli et Gok Machar à la fin de la saison des pluies, vers octobre, avec deux compagnies entières. Le déploiement des deux compagnies restantes aux postes de commandement de secteur à Buram (Darfour-Sud, Soudan) et à Malakal (État du Haut-Nil, Soudan du Sud) dépendra des progrès qui auront pu être réalisés dans la mise en place du poste de commandement de secteur du Mécanisme conjoint pendant la saison des pluies.

29. La configuration de la composante militaire de la FISNUA dans les trois secteurs s'appuie sur sa stratégie de prévention des conflits et d'atténuation de leurs effets et sur l'installation des Forces armées soudanaises et de la SPLA à l'extérieur des limites de la zone d'Abyei. Le poste de commandement du secteur sud a été transféré d'Agok à Athony, tandis que celui du secteur central a été transféré à Dokura, après l'achèvement des travaux de construction.

30. Au cours de la période considérée, la FISNUA a redéployé ses troupes conformément à son concept d'opérations pendant la saison des pluies. Dans le secteur nord, le bataillon a transféré ses hommes de Tajalei et Oum Khariet à son poste de commandement à Diffra. Dans le secteur central, les troupes de Noong et Donguoup ont été redéployées à l'état-major de leurs bataillons à Dokura. Dans le secteur sud, les troupes de Marial Achak, Arik, Leu et Colognal ont été transférées à Athony et Agok. La Force a également intensifié ses patrouilles aériennes dans ces secteurs. Les bases d'opérations de la FISNUA à Tajlei et Marial Achack, composées d'observateurs militaires, ont été transférées à Banton. La base d'Oum Khariet a été transférée à Todach et celles de Shegei et Alal ont été réinstallées au quartier général de la Force à Abyei.

31. Onze agents de la Police des Nations Unies, dont un conseiller principal pour les questions de police, sont toujours déployés à la FISNUA. La composante police

a continué d'appuyer et de conseiller le Chef de la Mission et les troupes de la FISNUA en ce qui concerne les questions relatives à la gestion de l'ordre public, à l'analyse de la criminalité et à la sécurité communautaire dans le secteur d'Abyei. Le personnel de police déployé à Abyei et à Agok a surveillé les groupes de sécurité des citoyens bénévoles et les mécanismes de la justice tribale.

VIII. Appui à la Mission

32. La FISNUA a continué de consolider et de développer les installations et les services des camps afin de fournir des locaux à usage d'habitation et de bureaux dans les endroits où ses troupes sont déployées, à l'intérieur de la zone d'Abyei, y compris les bases d'opérations des compagnies, les bases d'opérations temporaires et le logement du personnel. L'absence d'infrastructures critiques, en particulier le mauvais état des routes, l'absence de liaisons aériennes et le manque d'installations d'entreposage ont continué d'entraver ces efforts.

33. La Force a poursuivi la réfection des routes afin de permettre l'accès aux principaux sites de déploiement des troupes pendant la saison des pluies, bien que les travaux aient été ralentis par des retards considérables dans l'approvisionnement en latérite. La FISNUA a également collaboré avec son nouveau fournisseur de rations à la construction d'un entrepôt pour les rations et les disponibilités alimentaires à Abyei.

34. En mai, la Force a commencé les vols hebdomadaires d'Abyei au poste de commandement de secteur du Mécanisme conjoint à Gok Machar. L'ancien siège temporaire du Mécanisme conjoint à Assosa (Éthiopie) a été fermé, et ses magasins et matériels ont été redéployés dans d'autres sites du Mécanisme, à Gok Machar, Malakal et Buram.

IX. Observations et recommandations

35. L'absence d'administration publique et d'état de droit à Abyei continue de représenter un grave danger pour le maintien de la sécurité dans la zone. Elle dissuade également les communautés déplacées de revenir dans leurs foyers. Je demande donc au Gouvernement soudanais et au Gouvernement sud-soudanais de s'entendre sur la mise en place d'urgence de l'Administration de la zone d'Abyei, le Service de police d'Abyei et l'Assemblée législative d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011.

36. La situation en matière de sécurité à Abyei demeure très précaire et les relations entre les diverses communautés dans le secteur sont toujours extrêmement tendues; ces problèmes sont exacerbés par la prévalence générale des armes. J'engage vivement les parties à prendre des mesures concrètes pour accélérer le désarmement des communautés d'Abyei, afin d'assurer une paix et une harmonie durables dans la zone, conformément à la décision tendant à faire d'Abyei une zone exempte d'armes, prise par le Comité mixte de contrôle d'Abyei le 3 mai 2013.

37. Les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud sont tous deux responsables de l'application de l'accord qu'ils ont conclu. Ils doivent tout particulièrement empêché tout élément armé d'entrer dans la zone d'Abyei. J'appelle les deux gouvernements à participer activement à l'enquête conjointe

dirigée par l'Union africaine sur l'incident du 4 mai et à veiller à ce que ses conclusions et recommandations soient appliquées dans leur intégralité afin d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

38. En ce qui concerne la suite donnée aux propositions du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine du 27 septembre 2012 en vue du règlement du statut final d'Abyei, je demande aux parties de communiquer sans délai au Groupe de mise en œuvre les noms de leurs représentants en vue d'une nouvelle série de consultations.

39. Le maintien de la présence de la police soudanaise dans le complexe pétrolier de Diffra nuit à la capacité de la FISNUA de maintenir la sécurité dans le secteur. Il est essentiel que le Gouvernement soudanais redéploie cette force à l'extérieur de la zone d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011.

40. Il est également indispensable de renforcer la confiance entre le Soudan et le Soudan du Sud. Je demande aux deux pays de rétablir leurs mécanismes de dialogue, y compris le Comité mixte de surveillance de la zone, le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, et de reprendre les pourparlers sous l'égide de l'Union africaine et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Ces instruments sont essentiels pour instaurer la confiance et établir des liens entre les communautés, de même que pour assurer la mise en œuvre rapide des accords conclus par les parties. Je demande donc instamment à ces dernières de retourner à la table des négociations en vue de négocier un règlement politique de toutes les questions en suspens relatives à la zone d'Abyei.

41. En conclusion, je tiens à saluer le travail de mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sous la direction du Président Thabo Mbeki, et leur exprime ma gratitude pour les efforts soutenus qu'ils déploient pour aider les parties à régler leurs différends. Je tiens également à remercier le Chef de la Mission et commandant de la Force, le général de division Yohannes Tesfamariam et son équipe à la FISNUA pour les efforts inlassables qu'ils font afin de renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, malgré de très nombreux obstacles, et à soutenir les deux parties dans la mise en œuvre de leurs accords de sécurité.

Annexe I

Composition de la composante militaire de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (y compris le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière)

Pays	*Description*	*Hommes*	*Femmes*	**Total**
Bénin	Soldats	1		**1**
Bolivie (État plurinational de)	Experts en mission	1		**2**
	Soldats	1		
Brésil	Experts en mission	3		**5**
	Soldats	2		
Cambodge	Experts en mission	3		**3**
Équateur	Soldats	1		**1**
Éthiopie	Experts en mission	68	10	**3 883**
	Soldats	3 598	207	
Fédération de Russie	Experts en mission	1		**3**
	Soldats	2		
Ghana	Experts en mission	1		**2**
	Soldats	1		
Guatemala	Experts en mission	1		**2**
	Soldats	1		
Inde	Soldats	2		**2**
Indonésie	Soldats	1		**1**
Kirghizistan	Experts en mission	1		**1**
Mongolie	Experts en mission	2		**2**
Namibie	Experts en mission	1		**4**
	Soldats	3		
Népal	Experts en mission	1		**1**
Nigéria	Soldats	3		**3**
Paraguay	Experts en mission	1		**1**
Pérou	Experts en mission	1		**2**
	Soldats	1		
Philippines	Soldats	1		**1**
République-Unie de Tanzanie	Experts en mission	1		**2**
	Soldats	1		
Rwanda	Experts en mission	1		**3**
	Soldats	2		
Sierra Leone	Experts en mission	2		**2**
Sri Lanka	Experts en mission	1		**2**
	Soldats	1		

Pays	*Description*	*Hommes*	*Femmes*	**Total**
Ukraine	Experts en mission	4		**6**
	Soldats	2		
Uruguay	Soldats	1		**1**
Zambie	Soldats	1		**1**
Zimbabwe	Soldats	1		**1**
Total		**3 721**	**217**	**3 938**

Annexe II
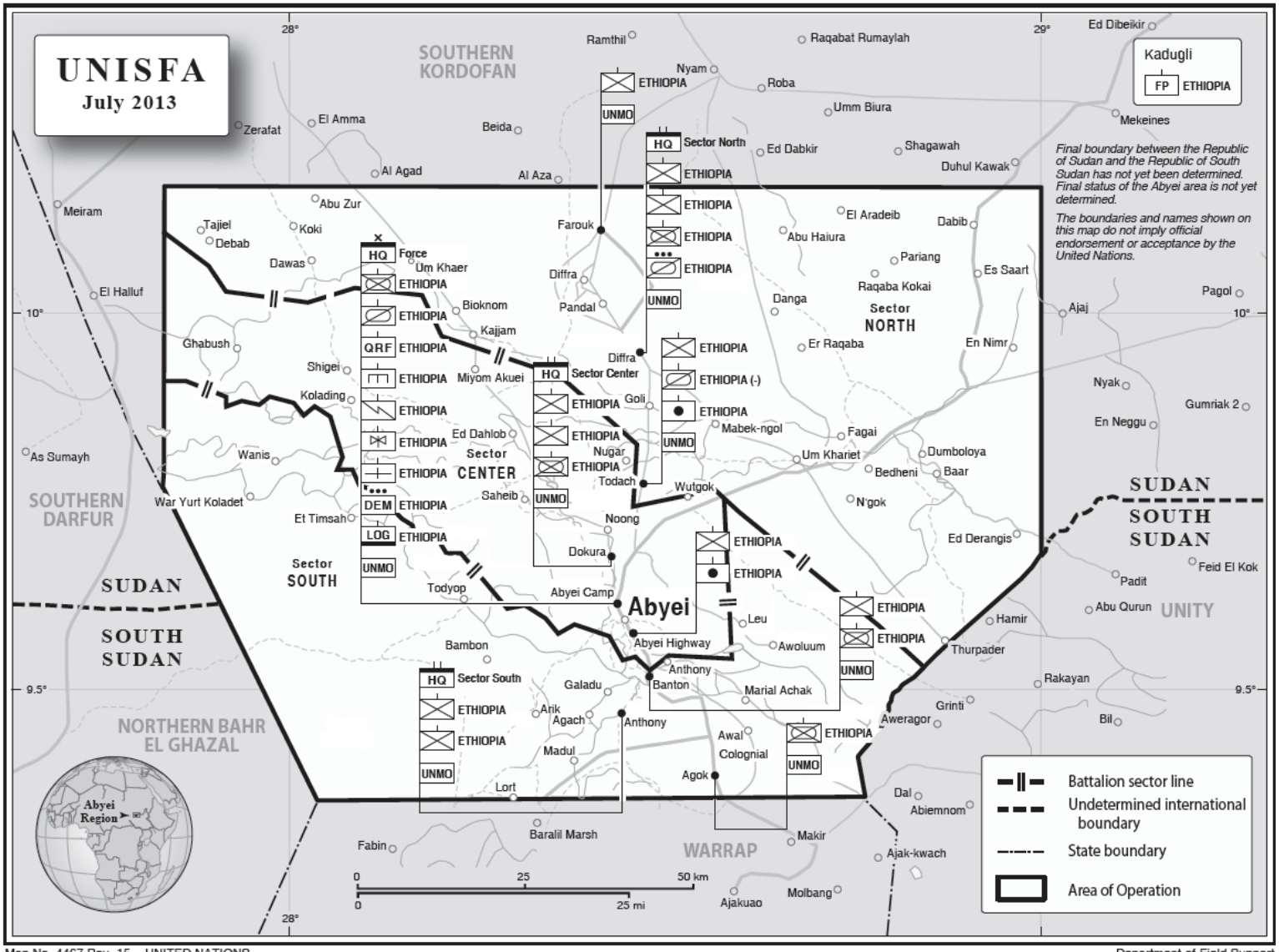
Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei